



NOTE D'OBSERVATION À PROPOS DE LA VIA DOMITIA

et sa nécessaire prise en compte dans le cadre
de la révision du SCOT du Bassin de Thau

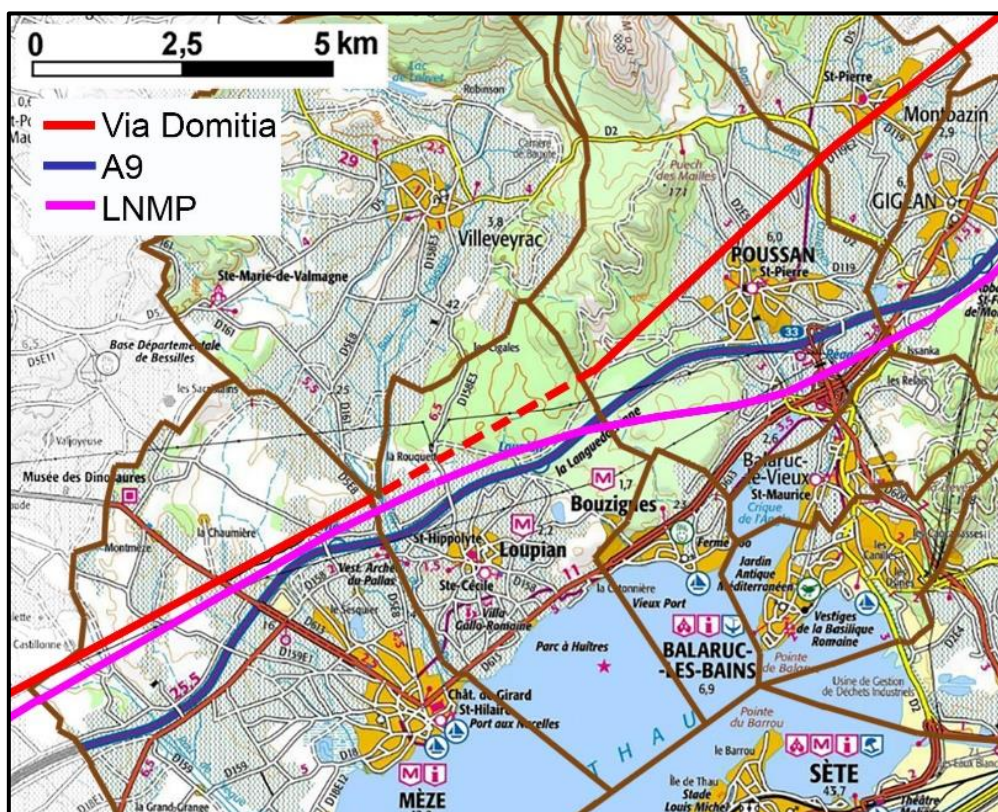
Présentation de la Via Domitia

A la fondation, en 121 avant notre ère, de la colonie romaine de la Narbonnaise, le proconsul Domitius Ahénobarbus fut chargé par Rome d'aménager la voie antique préexistante, la voie Héracléenne, afin de pacifier la région et sécuriser la circulation en Gaule méridionale, entre l'Italie et l'Hispanie.



C'est l'origine de la Voie Domitienne, cette « autoroute » de l'Antiquité, dont l'usage se perpétue jusqu'à nos jours sur la majeure partie de son tracé, sous des formes diverses. Car elle est encore largement visible dans le cadastre, le paysage et la trame viaire, où elle est chemin rural, voie communale, route départementale... Parfois, elle se cache sous l'autoroute, une zone d'activité, un champ ou la garrigue. Mais il suffit de gratter un peu pour retrouver les ornières, les couches de renforcement au cours des siècles. Et sa linéarité, caractéristique de l'art des topographes et ingénieurs romains, structure encore fortement le paysage actuel.

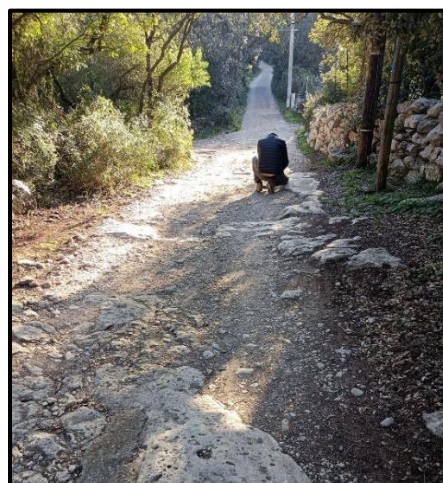
Dans le territoire du SCOT, La Via Domitia traverse les communes de Montbazin, Poussan, Loupian et Mèze, sur une distance d'environ 17 kilomètres.



Son tracé visible ne s'interrompt que dans les collines de la Mourre, où le manteau de la garrigue l'a recouverte, jusqu'à ce que le chantier d'Aqua Domitia ne la remette au jour en 2021 (1). Un autre site majeur sur ce tracé avait déjà été découvert en 2004, toujours sur la commune de Loupian, le relais routier de Marinesque (2).



le relais de Marinesque



la Via à l'ouest de Poussan

- (1) Cf. la note de l'INRAP, <https://www.inrap.fr/un-nouveau-troncon-de-la-voie-domitienne-mis-au-jour-dans-les-garrigues-de-15706>).
- (2) « Marinesque (Loupian, Hérault) : un relais routier sur la voie Domitienne » <https://journals.openedition.org/gallia/457>

Intérêt de l'inscription de la Via Domitia dans le SCOT

Pièce 1, PAS, Projet d'aménagement stratégique

page	citation	notre observation
7	« Il est essentiel de protéger les milieux d'exception et la diversité paysagère, de mettre en valeur l'identité paysagère locale et de préserver les continuités paysagères »	La voie romaine est un marqueur fort du paysage. Vecteur principal de la « civilisation » de notre région, elle en est un des symboles majeurs, reliant les sites célèbres comme Nîmes ou Narbonne. Elle doit donc être inscrite dans les orientations du SCOT.
29	« Les paysages du territoire sont exceptionnels et constituent une valeur patrimoniale et culturelle importante tout autant qu'ils sont sources d'aménités au cadre de vie et moteurs d'une attractivité territoriale forte ».	
61	« ce tourisme durable qui met en avant l'écomobilité s'exprime notamment à travers l'usage récréatif du vélo. Le territoire a par exemple pour volonté de créer un réseau cyclable continu et interconnecté qui maillera l'ensemble des communes du SCoT et se reliera aux territoires voisins, tout en développant des boucles de découverte par voies cyclables. Cela inclut l'identification des besoins locaux en liaisons douces pour desservir les sites touristiques et culturels majeurs »	Notre objectif d'ouverture de la Via Domitia aux déplacements doux est en parfaite cohérence avec celui de l'agglomération . Sa continuité est un atout pour la réalisation du maillage territorial souhaité par la collectivité.
62	« Il s'agira aussi de préserver et de valoriser les éléments patrimoniaux, touristiques et les monuments, y compris le « petit » patrimoine, qui témoignent des spécificités du territoire, de son histoire et de ses curiosités. L'objectif est d'organiser des aménagements soignés (...) permettant de mettre en valeur leurs abords immédiats et leur intérêt en tant que repères visuels. »	Dans la mesure où la voie romaine ne bénéficie pas encore d'une protection au titre des monuments historiques, il est important qu'elle le soit explicitement par une orientation sur le plan de l'urbanisme.
63	Conforter l'attractivité de la filière culturelle et événementielle en lien avec le projet culturel du territoire est une des priorités de la stratégie touristique du Bassin de Thau. (...) Le territoire dispose également d'un réseau étendu d'équipements culturels tels que la Villa Loupian, le Jardin antique méditerranéen (...), constituant des piliers essentiels pour l'image et l'extension de l'offre touristique tout au long de l'année.	La Via va devenir le support d'une animation culturelle régulière , favorisant justement la mise en réseau des sites déjà reconnus et aménagés.

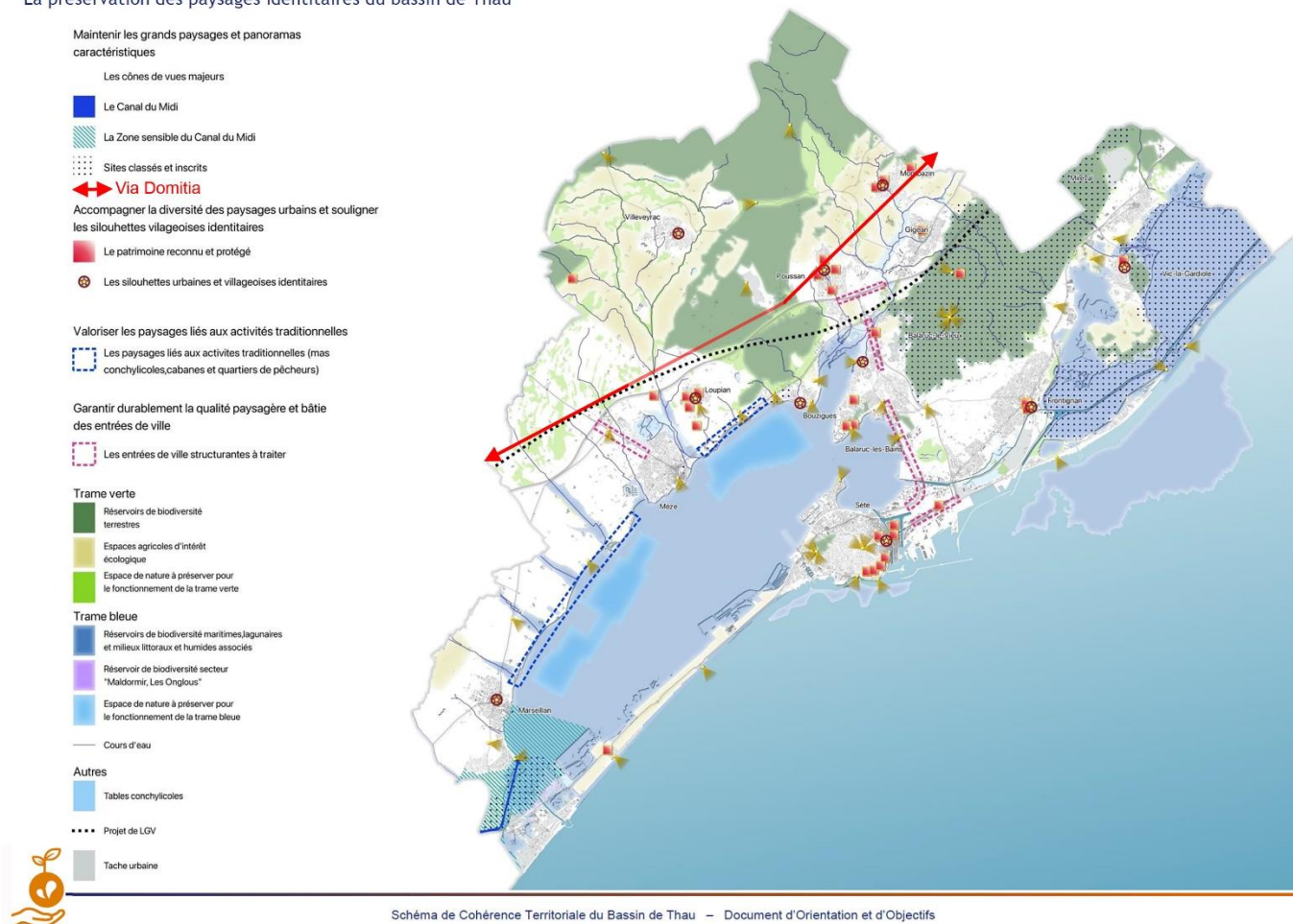
Pièce 2.0, DOO, Document d'orientations et d'objectifs

page	citation	notre observation
52	« le bassin de Thau recèle une richesse importante liée au « petit » patrimoine non reconnu, paysager ou bâti, dont la qualité participe à l'identité du territoire. ▪ Identifier le « petit » patrimoine d'intérêt, paysager ou bâti, à préserver et à mettre en valeur, notamment à travers un traitement qualitatif paysager de ses abords immédiats ».	L'identification soumet à déclaration préalable tout aménagement pouvant impacter les éléments identifiés. La trace de la Via doit être préservée, ainsi que tout vestige archéologique éventuellement mis à jour.

Au total, il n'existe aucune mention explicite de la Via Domitia dans les documents, contrairement à de nombreux autres éléments patrimoniaux remarquables du territoire, **ce que nous regrettons**.

Notamment, le DOO comporte à la page 53 une carte de synthèse des enjeux patrimoniaux du territoire, où ne figure pas la Via Domitia. **Nous souhaitons que cette carte soit complétée** de la manière suivante (ajouts en rouge, légende et carte) :

La préservation des paysages identitaires du bassin de Thau



En complément...

Nous signalons que nos activités se déploient actuellement, pour ce secteur du SCOT, sur plusieurs axes en collaboration avec des partenaires institutionnels :

- **avec l'agglomération Sète Agglopôle**, naturellement, pour la prise en compte de ce patrimoine qui participe de son identité ;
- **avec la Société SLNMP**, dans le cadre du dialogue territorial autour du projet de LGV, pour la préservation et la mise en valeur de la Via Domitia tout le long du tracé de la ligne nouvelle entre Montpellier et Béziers ;
- **avec le département de l'Hérault**, pour l'inscription de la Via Domitia dans le PDIPR, le plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée, et pour la résolution des problèmes d'aménagement découlant des interférences avec le réseau routier départemental ;
- avec les autres entités œuvrant dans le même territoire et la même thématique, comme l'association des Amis des chemins de Compostelle – dont l'itinéraire se confond fréquemment avec la Via Domitia –, et la FFRP, Fédération française de randonnée pédestre ;

En conclusion...

Nous souhaitons que la question de la **Via Domitia soit explicitement intégrée** aux orientations et objectifs assignés à la révision du SCOT du Bassin de Thau.

*rédigé à Capestang,
le 9 octobre 2026,
par Philippe Barjaud,
réfèrent départemental Hérault
de l'association « Via Domitia – collectif Occitanie »
barjaud.philippe@orange.fr*

Siège social :

Maison des Associations,
40 avenue Robert de Joly
30620 UCHAUD
contact@viadomitia-occitanie.fr
www.viadomitia-occitanie.fr